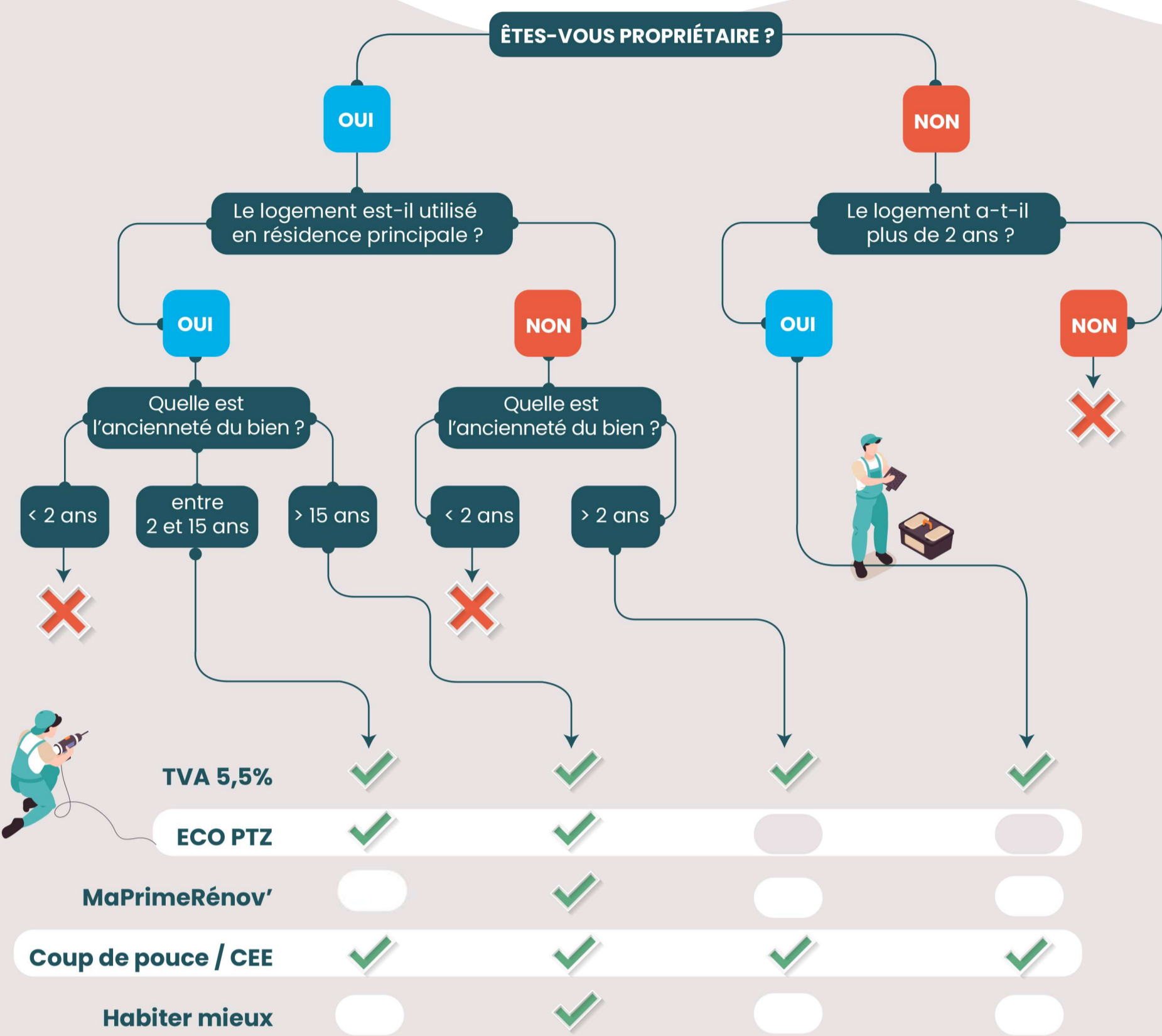


RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE : QUELLES SONT LES AIDES DISPONIBLES ?



Conditions pour accéder à ces aides :

- . Faire réaliser les travaux par des entreprises RGE* (hormis pour la TVA 5,5%)
- . Déposer le dossier de demande avant la signature du devis et le début des travaux

*Reconnu Garant de l'Environnement

Zoom sur



MaPrimeRénov'

Mieux chez moi, mieux pour la planète

MaPrimeRénov' permet aux propriétaires de financer des travaux d'isolation, de chauffage, de ventilation, d'eau chaude sanitaire ou d'audit énergétique d'une maison individuelle ou d'un appartement en habitat collectif. Elle est calculée en fonction de vos revenus et du gain écologique des travaux.

Agence nationale de l'habitat

Le programme « Habiter mieux » de l'ANAH

est destiné aux propriétaires occupants (sous conditions de ressources) souhaitant effectuer des travaux de performance énergétique dans une résidence principale achevée depuis plus de 15 ans.



Les Certificats d'Économie d'Énergie (CEE) et Coups de pouce sont déclinés en deux typologies d'aides : soit le chauffage soit l'isolation. Les CEE couvrent également en plus la ventilation, la climatisation et l'eau chaude sanitaire. Le montant alloué dépend de l'ampleur des économies d'énergie réalisées et des revenus du foyer, il est versé sous la forme de primes, de bons d'achats ou de réductions.



L'ÉCO-PRÊT à taux zéro (ÉCO-PTZ) concerne les travaux d'isolation (toitures, murs, planchers, fenêtres), de chauffage, d'eau chaude sanitaire, d'audit énergétique.

Toutes ces aides sont éligibles aux maisons individuelles et aux appartements.